

# EUTOP en bref

L'accompagnement structurel et durable de la représentation de vos intérêts

Pour se démarquer de la concurrence, une entreprise se doit d'être complètement focalisée sur les marchés, les produits, les innovations, les salariés et les concurrents. Dans ce cadre, le rôle que peut jouer la communication politique pour une entreprise est souvent sous-estimé. Or, les orientations et décisions politiques influencent considérablement la réussite de l'entreprise en ce qui concerne les impôts et les taxes, la responsabilité du fait des produits, les législations environnementales et le contrôle des exportations, par exemple. À l'inverse, l'efficacité des instruments classiques de la représentation des intérêts est souvent surestimée : cabinets de représentation d'entreprises, associations, agences spécialisées dans les relations publiques et cabinets juridiques fournissent en effet des idées et des arguments majeurs. Cependant, la participation aux processus de décisions politiques ne représente pas leur domaine d'activité principal. Au vu du cadre législatif et procédural toujours plus complexe, ils atteignent de plus en plus leurs limites. De plus en

l'architecte assure la planification, la réalisation du plan d'exécution et l'obtention du permis de construire. Le chef de chantier coordonne les différents travaux pour achever l'édification de l'ouvrage.

**Les tâches prises en charge par un architecte et un chef de chantier lors de la construction d'une maison peuvent être assurées par EUTOP avec un accompagnement structurel et durable de la représentation des intérêts d'entreprises privées, d'organisations et d'associations grâce à sa « méthode OnePager® » et son service de « Relations institutionnelles structurées, orientées sur les processus (Process-oriented Structural Governmental Relations – PSGR®) ».** En effet, cette stratégie repose principalement sur l'accompagnement des processus, qui doivent être réalisés conjointement avec l'entreprise pour que les intérêts de cette dernière soient pris en compte dans le processus de décision politique. Tout comme le chef de chantier lorsqu'il doit coordonner les différents travaux



plus d'entreprises ont l'impression d'une réglementation inadaptée dans de nombreux domaines. Or, les bons arguments ne leur font pas défaut pour leurs propres affaires. Le besoin réside davantage dans les possibilités effectives de participation aux processus de décisions politiques de premier plan. Dans l'UE et les États membres, c'est au plus tard avec le traité de Lisbonne que les structures formelles et informelles de la prise de décision sont devenues difficiles à cerner, dans la pratique, pour la plupart des acteurs. Cela exige un changement de paradigme de la représentation des intérêts : les idées et arguments sont nécessaires mais non suffisants. En outre, il s'agit de les diriger de l'interlocuteur approprié aux bons destinataires au moment opportun, à l'endroit voulu et en bonne et due forme. Pour obtenir une communication politique efficace, l'expertise procédurale est au moins aussi importante que la maîtrise du sujet. Aucun succès n'est possible sans cette expertise procédurale. La situation est comparable à celle d'un maître d'ouvrage : même la meilleure idée de construction ne garantit ni le permis de construire, ni la construction du bâtiment dans les délais impartis ni la conformité aux souhaits. De plus, il est nécessaire de recourir à un architecte et à un chef de chantier :

d'un chantier, de même, EUTOP garantit une utilisation effective et efficace des instruments classiques de la représentation des intérêts – avec toutefois deux différences majeures : d'une part, le « chantier UE » s'étend du Portugal à la Finlande, et de l'Irlande à Chypre. Il convient donc de prendre en compte une multiplicité de niveaux de décisions et d'acteurs au niveau européen comme au niveau des États membres. D'autre part, au plus tard depuis le traité de Lisbonne, l'UE ne dispose plus d'un interlocuteur et d'un décideur politique unique pour l'entreprise, comme c'est le cas pour les autorités délivrant les permis de construire. Au contraire, les décisions sont la plupart du temps le fait de la Commission, du Conseil et du Parlement européen. Or, au Conseil, c'est de plus en plus le principe de la majorité qui s'applique, et non plus le principe d'unanimité. Pour empêcher l'adoption d'une mesure, il ne suffit donc plus de convaincre un seul État membre de suivre sa position. De plus, il n'existe pas au Parlement européen de groupes d'opposition ou de groupes gouvernementaux : à l'inverse des parlements nationaux, les majorités se font et se défont selon les thématiques, et traversent même souvent les différents groupes politiques.

**EN BREF : UNE ENTREPRISE CONNAÎT SES ARGUMENTS, EUTOP CONNAÎT LES PROCESSUS POLITIQUES. ENSEMBLE, LE SUCCÈS EST POSSIBLE.**